

**Dans l'écoute, le dialogue et la
reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION**

Contenu

Editorial.....	2
Après-midi Portes Ouvertes	3
Réunion des Groupements.....	4
Des Special Olympics 2017 exceptionnels.....	6
Une journée de l'expression en province de Liège avec le projet InCA*	7
Infos sociales : Logements / Loyers sociaux	9
Infos sociales : Tarifs réduits TEC et SNCB.....	11
21 mars 2017 : Journée mondiale de la trisomie 21	15
L'accessibilité aux hôpitaux des personnes à besoins spécifiques... ..	18
Cotisation et don 2017	20
Erratum	21
Pour toute information liege@inclusion-asbl.be	22

Editorial

Chers amis d'Inclusion

Comme dans chacun de nos numéros, vous trouverez dans celui-ci à la fois des rubriques informatives et d'autres qui relatent des événements de la vie de notre association.

Mieux faire connaître notre association est la priorité que notre comité s'est fixée pour cette année.

Si le handicap et plus particulièrement le handicap intellectuel est davantage pris en compte par la société, si des services se mettent en place au niveau des organismes publics ou des organisations comme les mutuelles, nous constatons que bien des parents ou des entourages confrontés au handicap intellectuel se retrouvent isolés. Ils n'osent ou ne savent pas où et comment faire les démarches pour trouver un soutien, une écoute, une aide.

Inclusion, association créée et organisée par des parents confrontés eux-mêmes au problème du handicap, nous paraît particulièrement bien placée pour les écouter, les informer, les aider.

Notre stagiaire en communication nous a grandement aidés pour assurer une meilleure visibilité de notre association et de ses services au niveau des institutions ou des personnes en lien avec le handicap intellectuel.

Pour assurer un lien encore plus étroit avec nos membres et sympathisants ainsi qu'avec les professionnels, nous organisons une après-midi de rencontre ce samedi 10 juin.

Vous en trouverez les modalités plus loin dans notre revue.

Ce sera l'occasion, dans une ambiance conviviale, d'entendre vos demandes et vos suggestions et pour nous, de vous présenter nos services et activités.

Si dans vos connaissances, votre entourage vous connaissez des personnes que ce premier contact avec notre association peut aider, faites-leur connaître cette rencontre.

Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer ce samedi 10 juin

Pour le comité

Maurice Thiry

Après-midi Portes Ouvertes

Inclusion Liège

Le samedi **10 juin** 2017

Entre **14h et 17h**

Nous serons heureux de vous accueillir en nos locaux,

Rue du Biez, 60 4031 Angleur

Cette invitation s'adresse à nos membres, à toutes les personnes concernées par la vie et l'avenir des personnes porteuses d'une déficience intellectuelle : parents, fratrie, entourage et professionnels qui les accompagnent.

Dans une ambiance conviviale, nous vous proposons :

- Rencontres et échanges avec les permanents de notre association, les membres de notre comité
- Une prise de connaissance de nos activités
- Ecoute de vos propositions et suggestions pour le développement de notre association

Pour faciliter notre organisation, pouvez-vous confirmer votre présence soit ;

Par téléphone au 04 223 57 70

Par mail : fla@inclusion-asbl.be

Le comité d'Inclusion Liège.

Réunion des Groupements

Le 25 mars, les différents groupements d'Inclusion se sont réunis dans les locaux de la FUCAM à Mons. Le groupement liégeois y était représenté par cinq de ses membres.

Dans une première partie, le président et ses collaborateurs nous ont fait part d'une série d'informations

- Le départ à la pension de la directrice *Thérèse Kempeneers* est confirmé pour septembre. Elle sera remplacée par deux personnes déjà actives à Inclusion, *Mélanie Papia* et *Thomas Dabeux*. La première en tant que directrice et le second comme secrétaire politique.
- Une réflexion est en cours au sein d'Inclusion sur la création d'un centre pour les personnes âgées polyhandicapées.
- La *journée des familles 2017* aura lieu le dimanche 24 septembre.
- Un groupe dont fait activement partie notre ami *Philippe Appelmans* travaille sur la création d'un slogan.
- Lors de la réunion de février, les groupements ont étudié les besoins des jeunes parents confrontés à la déficience intellectuelle. Deux thèmes se sont dégagés :
 - ▲ l'annonce du handicap
 - ▲ l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches et les milieux extra-scolaires.

Un de ces thèmes sera choisi et fera l'objet de formations et activités.

- L'inclusion scolaire est encore insuffisante en communauté Wallonie-Bruxelles. Notre association a organisé une conférence-rencontre sur le sujet le 26 avril.
- L'application de la nouvelle loi sur la protection juridique rencontre des difficultés dans son application ; Inclusion mettra prochainement en route un site où l'on pourra faire part des problèmes rencontrés.

Une deuxième partie de la réunion a été consacrée à une réflexion sur la vie affective et sexuelle. Elle était organisée par **Anne Dasnoy-Sumell** qui anime régulièrement des journées sur ce sujet dans des milieux différents.

Elle nous a proposé d'échanger sur ce thème à partir de photos en sous-groupes. Ces échanges étaient particulièrement riches de par la présence de jeunes adultes déficients intellectuels qui ont pu faire part de leurs difficultés et de leurs vécus. Voici en vrac quelques idées sorties des échanges :

- Dans nos familles, on ne parle pas beaucoup de la vie affective et sexuelle.
- C'est important de répondre aux questions sur la vie affective et sexuelle. Des professionnels sont aussi formés pour répondre aux questions.
- C'est important de savoir choisir. Si on apprend à choisir quand on est petit, alors il est plus facile de choisir quand on est adulte.
- Chaque personne vit l'amour de façon différente.
- La vie affective et sexuelle apporte de la joie mais aussi de la souffrance, par exemple quand on est en couple et que c'est fini.
- Parfois c'est difficile avec les parents car ils empêchent de faire des choses. Ils veulent que les personnes choisissent mais ils ne sont pas certains que les enfants ont tout compris. Pour faire un choix il faut bien comprendre. Mais il n'est pas possible de tout savoir à l'avance.
- Inclusion organise des formations sur la vie affective et sexuelle pour les parents et les personnes en situation de handicap.

En fin de réunion, nous avons pu visiter l'exposition de peintures et sculptures **Art en Moi**.

Cette exposition est présentée pour la neuvième fois. Toutes les sculptures et peintures ont été réalisées par des artistes déficients intellectuels. Un grand nombre d'œuvres illustraient le thème de la vie amoureuse abordé en réunion.

Merci aux organisateurs de cette journée

Maurice Thiry

Des Special Olympics 2017 exceptionnels

Notre media local RTC Télé Liège en a fait une description complète et justement élogieuse, la province de Liège s'est distinguée aux mondiaux d'hiver Special Olympics fin mars en Autriche, avec une moisson de 20 médailles sur les 27 récoltées par la délégation belge ! (lien en bas de page).

C'est avec grand plaisir et fierté que notre comité a lu ce reportage et adresse ses plus vives félicitations aux lauréats.

Nous y ajoutons une image exclusive de **Martin Gérard** (médaille de bronze en snowboard super G) qui malgré un agenda très chargé, s'implique bénévolement dans la bonne marche de notre mouvement, spécialement au groupe de parole et aux journées de l'expression.



https://www.rtc.be/article/sports/belle-moisson-de-medailles-pour-les-liegeois-aux-special-olympics-d-hiver_1494554_325.html

Lucien Hanson

Une journée de l'expression en province de Liège avec le projet InCA*

Le 11 mars dernier notre association organisait une journée de l'expression invitant les personnes intéressées à découvrir les processus de réflexion, de choix et de décision d'un groupe en recherche de projets.

Et pourquoi tout ce travail ? Explication :

En 2018, deux personnes en situation de handicap mental feront partie du Conseil d'administration. Celui-ci dirige l'association et est son porte-parole. Nous devons tous nous y préparer. C'est pourquoi des journées de l'expression ont lieu dans chaque région où existe un groupement d'inclusion-asbl.

Le groupe, réuni à Thimister-Clermont avec le partenariat du centre « Les Mirabelles », comptait 18 participants issus des quatre coins de la province.

Ensemble, nous avons abordé tous les thèmes que doivent gérer des administrateurs :

- Rassembler des projets, des souhaits, en tenant compte des préférences de chacun.
- Organiser un scrutin, un sondage d'opinion, des élections: par des moyens concrets, les animateurs Justine et Lionel ont entraîné le groupe à la réalisation des différentes étapes d'un choix démocratique.
- La description et le fonctionnement d'une asbl.

Cette première journée a permis à tous de percevoir enfin le déroulement des activités d'un groupe de décision, appelé à concrétiser les souhaits de toute une association sur un vaste territoire.

Une prochaine journée est programmée le 13 mai pour étudier plus en détail comment organiser les réunions d'un conseil d'administration.

Rendez-vous donc à la prochaine édition de la revue pour découvrir cette nouvelle étape et la suite du projet « **InCA*** ».

* **In**clusion au **c**œur de l'**A**ssociation

Lucien Hanson



Le groupe de représentants

Infos sociales : Logements / Loyers sociaux

Dans chaque numéro de notre revue, nous tenterons de vous informer sur les possibilités de réductions fiscales ou autres, dont peuvent bénéficier les personnes porteuses d'un handicap ou leur entourage (taxes, factures quotidiennes, stationnement et bien d'autres choses encore).

Ce trimestre :

Les logements / loyers sociaux et le tarif réduits TEC et SNCB.

Quels avantages pour une personne handicapée?

Il existe différentes mesures concernant le **logement social** des personnes handicapées. Chaque région adopte sa propre mesure. Il s'agit, en règle générale, de priorité pour les candidats locataires sur la liste d'attente, de réduction de loyer ou de mesures pour adapter l'habitation au handicap.

Sous quelles conditions ?

Le groupe-cible est le suivant: les locataires d'un logement social dont un membre de la famille présente un handicap grave.

Procédure d'obtention de cet avantage

Votre société de logement social ou votre agence immobilière sociale octroie la mesure. Pour les adresses, consultez la brochure sur le logement social sur le site www.socialsecurity.be .

Êtes-vous déjà reconnu(e) par le SPF ?

Dans ce cas, il faut transmettre au logement social souhaité la lettre de reconnaissance de handicap afin de bénéficier du loyer social ou d'un autre avantage lié au logement.

Vous n'êtes pas encore reconnu(e) par le SPF ?

Connectez-vous à l'adresse www.myhandicap.belgium.be avec votre carte d'identité électronique et répondez au questionnaire sur la mesure dans laquelle votre handicap limite votre autonomie ou rendez-vous à votre mutualité afin de remplir ce formulaire. Dans ce cas, n'oubliez pas d'emporter votre carte d'identité, votre numéro de compte bancaire et le nom de votre médecin traitant!

Et ensuite?

Dès que vous envoyez le questionnaire, la DG Personnes handicapées reçoit un message électronique de votre demande. La DG Personnes handicapées contacte elle-même votre médecin traitant, afin d'obtenir les informations nécessaires. La DG Personnes handicapées examine si vous répondez aux conditions et vous envoie une lettre avec la décision. Veuillez soumettre à l'instance qui accorde le loyer social une copie de la lettre que nous vous avons envoyée concernant notre décision au sujet de la reconnaissance de votre handicap pour bénéficier du loyer social.

Pour toutes questions concernant cet article ou pour plus de précisions, n'hésitez pas à contacter l'une de nos assistantes sociales :

- Vinciane Schmidt au 087/26.80.05 ou par mail à vsc@inclusion-asbl.be
- Fanny Larivière au 04/223.57.70 ou par mail à fla@inclusion-asbl.be

Les informations ci-dessus ont été inspirées du site www.socialsecurity.be

Infos sociales : Tarifs réduits TEC et SNCB

Les bénéficiaires de l'Intervention Majorée (BIM) de l'assurance soins de santé, leur conjoint ou partenaire de vie et les personnes à leur charge peuvent demander :

La carte de réduction « *Intervention Majorée* »

Cette carte donne droit à certains avantages pour les trajets en bus et en train.

➤ *Avantages TEC*

Tarifs réduits sur les titres « Multi » et « Mutliflex ».

Ce sont les titres de transport idéaux pour les usagers réguliers des TEC car ils permettent de faire plusieurs parcours.

Les titres multi parcours sont disponibles uniquement en prévente, avant de monter à bord.

Ils sont réservés aux bénéficiaires de la carte famille nombreuse ou du statut BIM. Ils sont uniquement disponibles sur carte MOBIB nominative.

➤ *Avantages SNCB*

Vos voyages en 2ème classe sont à -50%.

Comment obtenir la carte de réduction « Intervention Majorée » ?

Afin d'obtenir votre carte « **Intervention Majorée** », présentez-vous au guichet de la gare de votre choix avec :

- ✓ **le formulaire de demande complété** (vous pouvez le trouver sur le site internet de la SNCB ou directement au guichet)
- ✓ **votre carte d'identité**

Le guichetier vérifiera votre demande en se connectant à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. La connexion est possible 7 jours sur 7 pendant les heures d'ouverture des guichets.

Présentez simplement votre **carte d'identité** au guichetier. En cas d'une réponse positive de la Banque Carrefour, la carte-mère sera imprimée.

Si une connexion avec la Banque Carrefour ne peut pas être établie, rendez-vous à votre **mutuelle** pour demander une **attestation** (valable 3 mois) sur laquelle est indiquée :

- ✓ Le logo de la mutuelle en couleur
- ✓ Nom et prénom de l'ayant droit
- ✓ L'adresse postale
- ✓ La date de naissance
- ✓ Le fait que vous bénéficiez du statut « Intervention Majorée »

La carte Intervention Majorée ressemble aux cartes trains SNCB, avec une carte-mère et un **billet de validation**.

La carte-mère est valable 5 ans, le billet de validation **1 an**. Si vous avez 65 ans ou plus, votre validation sera valable pendant 5 ans.

Si vous devez voyager avec l'assistance d'une personne ou de votre chien, vous pouvez également bénéficier de :

La carte « *Accompagnateur gratuit* »

Sur présentation de la carte spéciale, votre accompagnateur voyage gratuitement pour les trajets en bus et/ou en train.

Pas de billet, votre titre de transport personnel payant vaut pour votre accompagnateur.

L'accompagnateur voyage dans la même classe et sur le même trajet que vous.

Condition

Si vous êtes domicilié en Belgique et ne pouvez pas voyager seul en raison d'un des handicaps suivants :

- ▲ Une réduction d'autonomie d'au moins 12 points selon le guide d'évaluation (8 points pour un enfant de moins de 12 ans).
- ▲ Une invalidité permanente ou une incapacité de travail d'au moins 80%.
- ▲ Une invalidité permanente découlant directement des membres inférieurs et occasionnant un taux d'invalidité de 50 % au moins.
- ▲ Une paralysie totale ou amputation des membres supérieurs.
- ▲ Une allocation d'intégration catégorie 3 ou supérieure.

Comment obtenir la carte ?

- 1) Remplir le formulaire de demande qui doit être introduit au nom de la personne à mobilité réduite (pas au nom de son accompagnateur). Vous pouvez le trouver sur le site internet de la SNCB ou directement au guichet.
- 2) Joindre l'attestation (originale ou copie) délivrée par un des organismes suivants :
 - ▲ SPF Sécurité Sociale
 - ▲ Les juridictions reconnaissant un pourcentage d'invalidité
 - ▲ Les organismes assureurs qui octroient une indemnité sur base d'un taux d'invalidité reconnu
 - ▲ Le Fonds des Accidents du Travail
 - ▲ Le Fonds des Maladies Professionnelles
 - ▲ Les caisses de prévoyance reconnues qui octroient une indemnité aux travailleurs de la mine sur base d'un taux d'invalidité reconnu
 - ▲ L'Administration des Pensions du Ministère des Finances pour les personnes qui bénéficient d'une pension sur base d'un taux d'invalidité reconnu
 - ▲ Les organismes qui accordent des allocations familiales majorées
 - ▲ Les organismes officiels des Etats membre de l'Union Européenne qui versent une indemnité et dont l'équivalence des attestations a été reconnue
- 3) Faire parvenir le formulaire avec l'attestation :
 - ▲ Soit via le guichet d'une gare de votre choix
 - ▲ Soit par la poste à l'adresse Free Carer Card, 10-14 B-MS 1322, Av. De la Porte de Hal 40, 1060 Bruxelles
 - ▲ Soit par mail : fcc@b-rail.be
 - ▲ Soit par fax : 02/528.82.69
- 4) Le bureau examine votre demande. Si vous remplissez les conditions d'octroi, vous recevrez un courrier à votre nom qui vous invite à vous présenter au guichet d'une gare au choix pour retirer votre carte dans un délai de 3 mois.

5) Au guichet, présentez :

- ✓ La lettre d'autorisation du bureau
- ✓ La carte d'identité électronique
- ✓ Le montant couvrant les frais de confection de la carte indiqué sur le courrier

Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre au guichet, vous pouvez mandater une personne de votre entourage pour y aller à votre place.

Validité et renouvellement de la carte

- ▲ Votre carte « accompagnateur gratuit » a une durée de validité correspondant à la période indiquée sur l'attestation fournie, avec un maximum de 5 ans.
- ▲ Introduisez votre renouvellement au bureau Free Carer Card en fournissant une nouvelle attestation (ou copie)
- ▲ En cas de perte ou de vol de votre carte, un duplicata peut être émis moyennant paiement du droit de confection.

Comment l'utiliser ?

- ▲ Munissez-vous de votre titre de transport en 1ère ou 2ème classe et de votre « carte accompagnateur gratuit ».
- ▲ La carte est nominative et non cessible et permettra à votre accompagnateur de voyager gratuitement
- ▲ Elle est émise au nom de la personne à mobilité réduite et non de l'accompagnateur
- ▲ Votre accompagnateur peut être une personne de 12 ans ou plus et/ou un chien en laisse.
- ▲ Votre enfant handicapé de moins de 12 ans peut bénéficier des avantages de la carte à certaines conditions

Attention, pour voyager sur les réseaux TEC, une carte MOBIB est nécessaire !

Présentez-vous auprès de la TEC avec votre carte « accompagnateur gratuit » émise par la SNCB pour obtenir votre carte MOBIB sur laquelle un contrat payant pour vous et un contrat gratuit pour l'accompagnateur seront chargés.

Fanny Larivière

21 mars 2017 : Journée mondiale de la trisomie 21

Ceci peut vous intéresser !

Les assistantes sociales d'Inclusion Liège ont participé à deux journées de formation en langage *Facile à Lire et à Comprendre*, à Inclusion Bruxelles.

Le Facile à lire et à comprendre est une méthode pour mieux comprendre les informations quand on a une déficience intellectuelle.

Pour que l'information soit accessible à tous, nous essayerons de traduire un article, au moyen de cette méthode, dans chacune de nos prochaines revues.

Dans cette revue, nous trouvons intéressant de traduire un article sur l'importance de prendre soin de sa santé, quand on a une trisomie 21.

Si vous voulez recevoir des informations complémentaires vous pouvez prendre contact avec les organisateurs :

- ▲ par le site internet : www.downsyndrome.be
- ▲ par leur adresse : Down Syndrome Foundation Belgium
- ▲ Avenue de l'Arbre Ballon 139
B-1020 Bruxelles

par courriel : info@downsyndrome.be



Le 21 mars était la journée mondiale de la trisomie 21.

Nous avons participé à une journée de conférences.

Le thème était grandir en bonne santé quand on a une trisomie 21.

La santé est importante pour avoir une bonne qualité de vie.

La santé d'une personne qui a une trisomie 21 est fragile.

Des recherches médicales sont faites par des médecins dans plusieurs universités en Belgique.

Les médecins essaient de diminuer les problèmes de santé des personnes.

A midi le repas a été préparé et servi par une équipe de jeunes personnes qui ont une trisomie 21.

Le repas était délicieux.

Les jeunes ont été félicités par tous et aussi applaudis.



En résumé, Il est important de :

- Faire attention à sa santé.
- Avoir un médecin ou une équipe de médecins qui connaît bien la personne.
- Prendre son traitement ses médicaments pour se soigner.
- Quand on se soigne on se sent bien dans sa vie de tous les jours

Vinciane Schmidt
Assistante sociale

L'accessibilité aux hôpitaux des personnes à besoins spécifiques

Le groupe "*après parents*" d'Altéo Liège se penche actuellement sur l'accessibilité des hôpitaux et ce dans les différentes structures de la région liégeoise.

Bien entendu, les difficultés rencontrées par les différentes populations ne sont pas les mêmes mais méritent toutes le même intérêt à savoir l'amélioration de la prise en charge.

Pour les personnes à mobilité réduite (P.M.R.), les locaux destinés à la rééducation et à la réadaptation sont très souvent conçus et bien adaptés pour ces personnes mais qu'en est-il des autres services?

Quelles difficultés rencontrent les déficients visuels et les déficients auditifs?

Pour ce qui est des déficients mentaux qui peinent parfois à se faire comprendre et qui ont très souvent besoin d'un cadre sécurisant, trouvent-ils facilement une prise en considération sérieuse et efficace ?

Cela va de l'infirmière qui s'obstine à faire une prise de sang jusqu' au dentiste qui profite d'une anesthésie générale pour faire des extractions dentaires plutôt que des soins en passant par la recherche de matériel nécessaire à une personne alitée.

Dans le premier cas, l'infirmière s'y reprend à plusieurs fois pour ne pas y parvenir et appeler enfin le personnel adéquat et expérimenté. Le patient en état de stress est déstabilisé et garde une angoisse difficile à maîtriser.

Dans le second cas : le patient endormi, le parent ou le responsable n'ont pas été mis au courant de l'acte pratiqué et se retrouvent devant un fait accompli irréversible.

Dans le troisième cas, le matériel est existant mais introuvable au moment opportun.

La personne déficiente mentale est souvent tributaire de ce genre de situation car elle n'a pas les facultés nécessaires pour comprendre les consignes ou refuser un acte imposé.

Quand les personnes bénéficient d'un accompagnateur (parents, amis,), le dialogue peut encore s'établir mais quand la personne arrive seule c'est plus problématique.

La plupart du temps le personnel tant médical que paramédical même de bonne volonté n'est pas spécialement formé à ce genre de pratique et ne dispose pas toujours du temps nécessaire à mettre ces personnes en confiance.

C'est pourquoi le groupe "*après parents*" a voulu rencontrer les responsables des différents hôpitaux pour échanger avec eux (ils sont aussi très demandeurs) et réfléchir à une meilleure intégration à l'hôpital de tout un chacun.

Dernièrement le groupe a poursuivi une réflexion avec deux responsables du CHR à savoir madame *Thomas* et monsieur *Noël* qui œuvrent tous deux dans cette optique d'une meilleure intégration.

Nous avons eu beaucoup d'écoute de leur part et la discussion a été très fructueuse.

De leur côté ils nous ont expliqué tout ce qui se mettait en place actuellement pour une meilleure accessibilité : les parkings, les stewards (en orange) qui dès l'entrée accueillent, renseignent ou accompagnent les patients.

Le système de routes à suivre sera opérationnel dès la mi-juin et un questionnaire dont le but est de connaître l'avis, les expériences ou les attentes des personnes à besoins spécifiques.

Si vous aussi, vous désirez faire part de vos expériences négatives ou positives lors de votre passage à l'hôpital vous pouvez me les relater en demandant mes coordonnées à Inclusion (*Fanny Larivière*, assistante sociale).

Ceci dans un but constructif et non sous forme de récriminations pour tel ou tel service ou tel ou tel hôpital. Nous sommes convaincus que c'est par le dialogue que nous améliorerons les choses.

Martine Delsa.

Cotisation et don 2017

Comme vous le savez l'association a besoin de membres pour continuer à défendre les personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Merci à tous ceux qui ont déjà payé leur cotisation ou fait un don. Il n'est jamais trop tard si vous ne l'avez pas encore fait.

Le montant de la cotisation est de 25€ et, en la payant, vous êtes membre de l'association et vous recevez toutes les informations.

Tout don de 40€ minimum peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Un don ne fait pas de vous un membre de l'association mais tout don, même minime, est le bienvenu.

Numéro de compte sur lequel vous pouvez faire vos versements

BE53 0013 0024 1853

ASBL INCLUSION/SECTION LIEGE

Si vous avez une question concernant votre paiement, merci d'envoyer un mail à liege@inclusion-asbl.be ou de contacter Fanny Larivière au 04 223 57 70 ou par mail fla@inclusion-asbl.be

Le comité de Liège vous remercie.

Erratum

Des malencontreuses erreurs se sont glissées dans notre précédente édition de mars 2017 aux pages début de couverture, 5 et 11.

Tout d'abord, en début de couverture il aurait fallu lire « N°8 – **Mars** 2017 ».

Deuxièmement, dans le titre « Bientôt une journée de l'expression en province de Lièges » en page 5, il aurait fallu lire « Bientôt une journée de l'expression en province de **Liège** »

Troisièmement, dans le titre « Infos sociales : Le tarif social téléphonique » en page 11, il aurait fallu lire « Infos sociales : Le tarif social **gaz et électricité** ».

Nos excuses.

Philippe Appelmans.

[Pour toute information liege@inclusion-asbl.be](mailto:liege@inclusion-asbl.be)

Service Social

Région Liège-Huy-Waremme

Rue du Biez 60

4031 Angleur

Assistante sociale: Madame Fanny LARIVIERE

Téléphone: 04 223 57 70

Mail: fla@inclusion-asbl.be

Contact téléphonique possible Tous les jours ouvrés de 9H à 16H

Entretien avec l'assistante sociale sur rendez-vous

Arrondissement de Verviers

Rue de la Maison Communale 4

4802 Heusy

Assistante sociale: Madame Vinciane SCHMIDT

Téléphone: 087 26 80 05

Mail: vsc@inclusion-asbl.be

Contact téléphonique possible tous les mercredis et jeudis de 9H à 16H

Entretien avec l'assistante sociale sur rendez-vous

Votre cotisation et vos dons 2017

La cotisation annuelle est fixée à 25€

Tous les dons sont bienvenus. L'association peut délivrer une attestation fiscale pour tout don de minimum 40€

Le numéro de compte est:

BE53 0013 0024 1853

ASBL INCLUSION/SECTION LIEGE

NOS VALEURS

Écoute

Dialogue

Reconnaissance de chacun

Audace

Respect

Ensemble

Construisons l'inclusion